

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **7^e jour du mois de décembre 2015**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard (ABSENT)
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire suppléant, il est donc procédé comme suit:

2015-312

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé, avec les ajouts et le report suivants :

Ajouts :

- 8.5 Mandat à Trifide pour le projet de la rue Laurier
- 8.6 Mandat à la firme Consultants SM pour le projet de la rue Laurier

Report :

- 10.2 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage : Dispositions diverses.

Adoptée.

2015-313

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2015-314

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2015

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 novembre 2015, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Carte de remerciement des résidents du 550, 3^e Avenue concernant l'installation de lumières le long de la piste cyclable près du parc du Centenaire.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Un citoyen a des questions concernant la fermeture de la rue Noël et le maintien des maisonnettes du Festival des Gourmands. La question sera traitée un peu plus tard au courant de la séance.

Un citoyen demande la provenance des camions qui circulent présentement dans le secteur Trois-Lacs.

Un citoyen s'interroge si un crédit de taxation ne pourrait pas être accordé à l'achat d'une maison déjà sur le marché et non seulement lors de nouvelles constructions.

Un citoyen interroge le directeur des travaux publics concernant les 2 postes de pompage qui alimentent le secteur Trois-Lacs.

2015-315

**AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « VIENS T'AMUSER, J'AI UNE PLACE POUR TOI » ÉTÉ 2016
DÉFI HANDICAP DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la fin de l'aide financière de trois ans via le Pacte rural – volet supralocal dont bénéficiait le programme « Viens t'amuser, j'ai une place pour toi » de l'organisme Défi handicap des Sources;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer les services d'activités estivales pour les enfants handicapés, à mobilité réduite et des enfants avec des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité;

CONSIDÉRANT l'année 2015 comme année de référence et qui est aussi le reflet des trois années du projet, une contribution de base de 300 \$ est demandée aux 7 municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2015, 4 jeunes ont bénéficié du programme et que montant forfaitaire de 200 \$ par enfant est demandé par l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos aide financièrement le projet « Viens t'amuser, j'ai une place pour toi » pour l'été 2016. Qu'un montant de 1 100 \$ soit octroyé à l'organisme Défi handicap des Sources pour ledit projet. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2015-316**PROGRAMME « TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI » PARTICIPATION FINANCIÈRE 2016**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2016 du programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » et qu'elle contribue pour une somme de 4 500 \$ à ce titre. Ce montant sera transmis avant le 2 mai 2016, et ce, tel que requis.

Adoptée.

2015-317**CONTRIBUTION POUR L'ORGANISATION DE LA 25^E ÉDITION DU TOURNOI DE HOCKEY CONNIE DION**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos octroie un montant de 300 \$ provenant des fonds du tournoi de golf du maire pour la tenue de la 25^e édition du tournoi de hockey Connie Dion. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2015-318**CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE : CONTRIBUTIONS POUR L'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE ET POUR LA JOURNÉE FAMILIALE « PLAISIRS D'HIVER 2016 »**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de verser la somme de 850 \$ au Club de Chasse et Pêche Larochelle pour l'entretien de la patinoire dans le cadre de l'activité « Plaisirs d'Hiver 2016 » et de verser un montant de 500 \$, provenant des fonds du tournoi de golf du maire, pour aider financièrement le déroulement de cette journée familiale. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

2015-319**APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE NOVEMBRE 2015**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, des salaires versés et du remboursement de la dette pour le mois de novembre 2015, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

- Administration municipale	669 996,47 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de novembre 2015:	669 996,47 \$

Adoptée.

2015-320

FERMETURE DE LA RUE NOËL ET MAINTIEN DES MAISONNETTES DU FESTIVAL DES GOURMANDS

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire augmenter la sécurité des utilisateurs du parc Dollard et de ses installations;

CONSIDÉRANT que la rue Noël traverse le parc Dollard et que cette situation représente une source de risques pour les enfants;

CONSIDÉRANT que la partie de la rue Noël traversant le parc est fermée durant la période estivale depuis de nombreuses années et que les alternatives au détournement de la rue Noël sont connues de la population et des automobilistes;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la rue n'a aucun impact sur le temps de réponse pour les interventions des services d'urgences dans le secteur;

CONSIDÉRANT que le tronçon de la rue longeant la piscine municipale est régulièrement glacé en raison de la configuration du terrain et que la solution de ne pas enlever la neige à cet endroit permettra d'éviter l'accumulation de glace;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire limiter les coûts pour l'organisation du Festival des Gourmands et que le maintien des maisonnettes du festival en place permettra d'économiser sur les coûts de déplacement, de raccordement électrique et sur les coûts d'entretien;

CONSIDÉRANT que de maintenir les maisonnettes en place va limiter les risques de bris de ces dernières en raison des déplacements puisque la structure de celles-ci est relativement fragile et évitant ainsi de retirer tous les équipements à l'intérieur par les organismes utilisateurs;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'augmenter l'animation du Parc Dollard 12 mois par année;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la population d'avoir des installations qui sont belles et sécuritaires et que la présence des maisonnettes va permettre de proposer une animation dans le parc Dollard sur toute l'année;

CONSIDÉRANT la pétition déposée au Conseil municipal le 6 octobre 2015 et que les membres du Conseil ont pris en considération celle-ci dans leur analyse;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de fermer de façon permanente la rue Noël à l'intérieur des limites du parc Dollard.

Qu'il soit envisagé que l'espace pavé le long de la piscine municipale soit gazonné au printemps prochain.

Il est également résolu de maintenir en place les maisonnettes du Festival des Gourmands pour la prochaine année à titre de projet pilote. Que le Conseil s'engage à travailler à l'amélioration de l'aspect visuel du site et à dynamiser les installations.

Adoptée.

2015-321

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DES SOURCES – APPROBATION DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE D’ASBESTOS POUR 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d’accepter de payer la quote-part de la Ville d’Asbestos au montant de 524 405 \$ à la MRC des Sources pour l’année 2016, et ce, aux dates d’échéances requises.

Adoptée.

2015-322

RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX – APPROBATION DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE D’ASBESTOS POUR 2016

CONSIDÉRANT que la Ville d’Asbestos est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté son budget pour l’exercice financier 2016 lors d’un récent conseil d’administration et qu’elle a transmis ledit budget à toutes les municipalités membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d’accepter de payer la quote-part 2016 de la Ville d’Asbestos au coût de 397 500 \$

Adoptée.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L’IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET REDEVANCES POUR L’ANNÉE 2016

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu’à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement décrétant l’imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances pour l’année 2016 pour les contribuables d’Asbestos. Une dispense de lecture est accordée lors de l’adoption de ce règlement.

2015-323

ADOPTION DU CALENDRIER 2016 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d’adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal d’Asbestos pour l’année 2016 comme suit :

11 janvier	2 mai	12 septembre
1 février	6 juin	3 octobre
7 mars	4 juillet	7 novembre
4 avril	8 août	5 décembre

Adoptée.

2015- 324

MANDAT D'AUDITS DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de mandater la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour l'audit et la présentation des états financiers au 31 décembre 2015 de la Ville d'Asbestos, le tout pour des honoraires établis à 13 965 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2015-325

RENOUVELLEMENT 2016 DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES - ACCEO

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de renouveler pour l'année 2016 avec la firme ACCEO Solutions inc. le contrat d'entretien des logiciels d'applications municipales au coût de 28 186,25 \$ plus taxes tel que présenté à l'option 1 an du tableau en annexe.

CLIENT		PÉRIODE DU CONTRAT	
Nom :	VILLE D'ASBESTOS	Entrée en vigueur :	2016-01-01 2016-01-01
Contrat :		Échéance :	2020-12-31 2016-12-31
DESCRIPTION	NBRE UTIL.	PRIX ANNUEL	
		OPTION 5 ANS	OPTION 1 AN
Logiciels			
Total Gestion de la Cour Municipal Cour Municipal - UniCité		6 274.20 \$	6 292.50 \$
Total Gestion des Ressources Financières Comptabilité par projet - UniCité Comptes-fournisseurs - UniCité Préparation budgétaire - UniCité Grand-Livre / Contrôle budgétaire - UniCité Immobilisations - UniCité Service de la dette		8 216.80 \$	8 240.75 \$
Total Gestion des Ressources Humaines et Paie Paie/RH - UniCité Ma Paie.net - UniCité Tableau de bord Paie/RH		4 048.49 \$	4 060.29 \$
Total Gestion des Ressources Matérielles Approvisionnements Léger - UniCité (incluant Gestion Contractuelle)		608.62 \$	610.39 \$
Total Gestion des Revenus et Territoire Immonet - UniCité Taxation/ Perception - UniCité		4 873.46 \$	4 887.67 \$
		Sous-total Logiciels	24 021.57 \$ 24 091.61 \$
Progiciels			
Genero	10	1 125.97 \$	1 125.97 \$
Oracle SEO	11	377.72 \$	377.72 \$
Générateur de rapport Impromptu	1	281.68 \$	281.68 \$
Uniface Runtime		180.70 \$	180.70 \$
		Sous-total Progiciels	1 966.08 \$ 1 966.08 \$
Complément de couverture		2 122.98 \$	2 129.17 \$
		TOTAL ANNUEL :	28 110.63 \$ 28 186.85 \$

Note 1 : Les déplacements, frais de séjour et taxes applicables sont en sus.

Note 2 - Option 5 ans : Si vous choisissez cette option, la majoration annuelle sera de 2,9 % sur les logiciels d'ACCEO (section "Logiciels"), pour la période du contrat de 5 ans. Toutefois, les logiciels tiers (section "Progiciels") seront sujets à une majoration annuelle inconnue.

Adoptée.

2015-326

PG SOLUTIONS – CONTRATS D’ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS ANNÉE 2016 POUR LE DÉPARTEMENT DE L’URBANISME ET LE SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d’autoriser le renouvellement des contrats d’entretien et de soutien des applications de gestion des permis, qualité des services (requêtes) et urbanisme et zonage, le tout pour un montant total de 11 072,10 \$ taxes incluses. Ainsi que le renouvellement des contrats d’entretien et soutien des applications de prévention mobile, prévention, plan d’intervention et rapport d’intervention pour le service des incendies, le tout pour un montant total de 1 201,49 \$ taxes incluses auprès de la firme PG Solutions pour l’année 2016.

Adoptée.

2015-327

CODE D’ÉTHIQUE DES ÉLUS – RAPPORT DE LA GREFFIÈRE RELATIVEMENT AU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES GRATIFICATIONS DÉCLARÉS

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont tenus en vertu du Code d’éthique des élus municipaux de la Ville d’Asbestos de déclarer les dons, cadeaux et autres gratifications reçus dépassant un montant de 100 \$;

CONSIDÉRANT que la greffière tient un registre dont déclaration du contenu doit être faite à la dernière séance ordinaire de décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que la greffière annonce que le registre pour l’année 2015 ne contient aucune déclaration;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que le Conseil municipal reconnaisse la déclaration de la greffière en ce qui a trait au contenu du registre.

Adoptée.

2015-328

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION ANNUELLE DE 2016

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d’Asbestos paie sa cotisation pour l’année 2016 à l’Union des municipalités du Québec au coût de 4 128,89 \$ taxes incluses. Que la Ville d’Asbestos adhère également au Carrefour du capital humain et paie sa cotisation au montant de 4 896,76 \$ taxes incluses.

Adoptée.

2015-329**SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA – RENOUELEMENT DU MANDAT EN 2016**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de renouveler le mandat de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour l'année 2016, et ce, à titre de gestionnaire du contrôle animalier sur le territoire d'Asbestos au tarif de 1,93 \$ per capita, soit la somme totale de 13 328,58 \$ pour une population de 6 906 habitants.

Adoptée.

2015-330**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION (PARCS)- PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ ÉTUDIANT 2016 »**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser la présentation d'une demande de subvention au Gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Emploi été étudiant 2016 » afin de soutenir et favoriser l'emploi étudiant à la Ville d'Asbestos.

Monsieur Daniel Garant, coordonnateur du Service des Loisirs d'Asbestos est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents et formulaires requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée.

2015-331**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PERMETTRE LE PASSAGE POUR SENTIERS DE MOTONEIGE**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos autorise une cession de droit de passage au club de motoneige Esquimaux des Sources afin de permettre la circulation des motoneiges sur ses propriétés.

Monsieur Georges-André Gagné, directeur général, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous documents et formulaires requis pour la cession.

Adoptée.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES POUR 2015

Le directeur général remet à chacun des membres du Conseil un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires qu'ils doivent obligatoirement remplir et signer à la date anniversaire de leur nomination en tant qu' élu municipal.

2015-332**ÉTATS FINANCIERS 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2014 pour l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos qui reflètent les informations suivantes :

Déficit de l'année 2014	718 931 \$
Contribution municipale (10%)	71 893 \$
Solde de contribution à payer au 31 décembre 2014	10 255 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de faire l'adoption du dépôt des états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos et de confirmer sa contribution municipale pour l'année 2014 au montant de 71 893 \$.

Adoptée.

2015-333**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour l'année 2016 pour un montant de 75 \$.

Adoptée.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2016-XXX RELATIF À L'INSTALLATION DE BOITES DE DONNÉES DE VÊTEMENTS ET AUTRES OBJETS USAGÉS

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement relatif à l'installation de boîtes de dons de vêtements et autres objets usagés. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2015-334**ENTENTE DE PARTENARIAT 2016 AVEC LE CAMP MUSICAL D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de renouveler pour l'année 2016 une entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos, entente couvrant un ensemble de services offerts en échange d'une participation financière de l'ordre de 9 000 \$. Que le maire suppléant et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, à signer l'entente de partenariat 2016.

Adoptée.

2015-335**CONTRAT POUR LE TRANSFERT DES APPLICATIONS VERS WINDOWS SERVEUR 2012 – ACHAT DE LICENCES ET DISQUES DURS**

CONSIDÉRANT que Microsoft met fin au support pour la version 2003 de Windows en 2015;

CONSIDÉRANT qu'il faut procéder aux changements nécessaires afin d'installer la version 2012 de Windows sur le serveur de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme ACCEO Solutions inc. afin de procéder à l'achat de licences et disques durs pour le déploiement de nos quatre serveurs virtuels pour un montant de 5 682 \$ avant les taxes. De plus, la firme ACCEO Solutions inc. est mandatée afin de procéder au transfert des applications vers la nouvelle version Windows pour un montant de 10 059,83 \$ avant les taxes.

Adoptée.

2015-336

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE LOGICIELS POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE COPIE DE SAUVEGARDE DU RÉSEAU INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT le changement au niveau des serveurs informatiques, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos mandate la firme ACCEO Solutions inc. afin de faire l'acquisition et l'installation d'équipements et de logiciels afin de mettre à jour le système de copies de sécurité des données de toutes les applications municipales et ce pour un montant de 6 672 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX USÉES À LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE D'ASBESTOS

Le conseiller Serge Boislard donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement décrétant un règlement d'emprunt pour un bassin de rétention des eaux usées à la station d'épuration de la Ville d'Asbestos. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2015-337

CRÉATION DE LA RÉSERVE 2015 POUR LE FINANCEMENT DE DÉPENSES LIÉES À LA FOURNITURE DES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT que la municipalité peut créer en vertu de l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes, par résolution, une réserve financière pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'Eau et de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'une taxe spéciale dédiée au fonds d'infrastructures a été imposée sur le compte de taxes foncières des contribuables en 2015 pour le renouvellement des infrastructures;

CONSIDÉRANT que cette réserve est créée au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos crée une réserve 2015 de 218 260 \$ prévue à cette fin; cette réserve sera maintenant représentée par le tableau ci-joint.

ANNÉE	CRÉATION	UTILISATION	SOLDE	DÉTAIL
2006	200 409,65 \$		200 409,65 \$	
2007	206 013,21 \$		406 422,86 \$	
2008	218 148,62 \$		624 571,48 \$	
2009	219 836 \$	695 976,84 \$	148 430,64 \$	Travaux sur la 1 ^e Avenue
2010	237 500 \$		385 930,64 \$	
2011	220 778 \$		606 708,64 \$	
2012	183 641 \$	600 000 \$	190 349,64 \$	Boulevard Saint-Luc (Règlement 2012-181)
2013	211 272 \$		401 621,64 \$	
2014	217 128 \$		618 749,64 \$	
2015	218 260 \$		837 009,64 \$	

Adoptée.

2015-338

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-238 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE D'ASBESTOS D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SECTEUR SAINT-BARNABÉ

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-238 visant l'annexion à la Ville d'Asbestos d'une parcelle de terrain secteur Saint-Barnabé, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit règlement :

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES SOURCES
VILLE D'ASBESTOS

*Règlement numéro 2015-238 décrétant
l'annexion d'une partie du territoire de la
Ville de Danville*

ATTENDU QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q c. O-9) étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos juge opportun d'annexer un emplacement de forme triangulaire à l'intersection de la rue Doyon et de la Route 255 qui fait partie du territoire de la Ville de Danville pour un développement harmonieux de ce secteur;

ATTENDU QUE le propriétaire de cette parcelle a manifesté à la Ville d'Asbestos son accord à ladite annexion;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BENOIT, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE FORGUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT, PORTANT LE NUMÉRO 2015-238 EST ADOPTÉ.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La partie du territoire de la Ville de Danville délimitée par la description et le plan ci-joint fait le 29 octobre 2014, par Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, faisant référence à sa minute numéro 8087 d'une superficie de 81 264.4 mètres carrés et située le long de la Route 255 est annexée au territoire de la Ville d'Asbestos.

ARTICLE 3

L'annexion est faite sans condition.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du Conseil, à la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

Hugues Grimard, maire

Marie-Christine Fraser
Greffière

Avis de motion : 2 novembre 2015
Adoption : 7 décembre 2015

Qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos

Adoptée.

2015-339

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-239 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE D'ASBESTOS D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SECTEUR RIVIÈRE NICOLET SUD-OUEST

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2015-239 visant l'annexion à la Ville d'Asbestos d'une parcelle de terrain secteur rivière Nicolet Sud-Ouest, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement :

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES SOURCES
VILLE D'ASBESTOS**

*Règlement numéro 2015-239 décrétant
l'annexion d'une partie du territoire de la
Ville de Danville (Rivière Nicolet Sud-
Ouest)*

ATTENDU QU'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q c. O-9) étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU QUE le propriétaire de cette parcelle a manifesté à la Ville d'Asbestos son accord à ladite annexion;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SERGE BOISLARD, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE DUROCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT, PORTANT LE NUMÉRO 2015-239 EST ADOPTÉ.

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La partie du territoire de la Ville de Danville délimitée par la description et le plan ci-joint fait le 29 octobre 2014, par Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, faisant référence à sa minute numéro 8088 d'une superficie de 19 052.4 mètres carrés et située près de la Rivière Nicolet est annexée au territoire de la Ville d'Asbestos.

ARTICLE 3

L'annexion est faite sans condition.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du conseil, à la séance ordinaire du 7 décembre 2015.

Hugues Grimard, maire

Georges-André Gagné
Directeur général

Avis de motion : 2 novembre 2015

Adoption : 7 décembre 2015

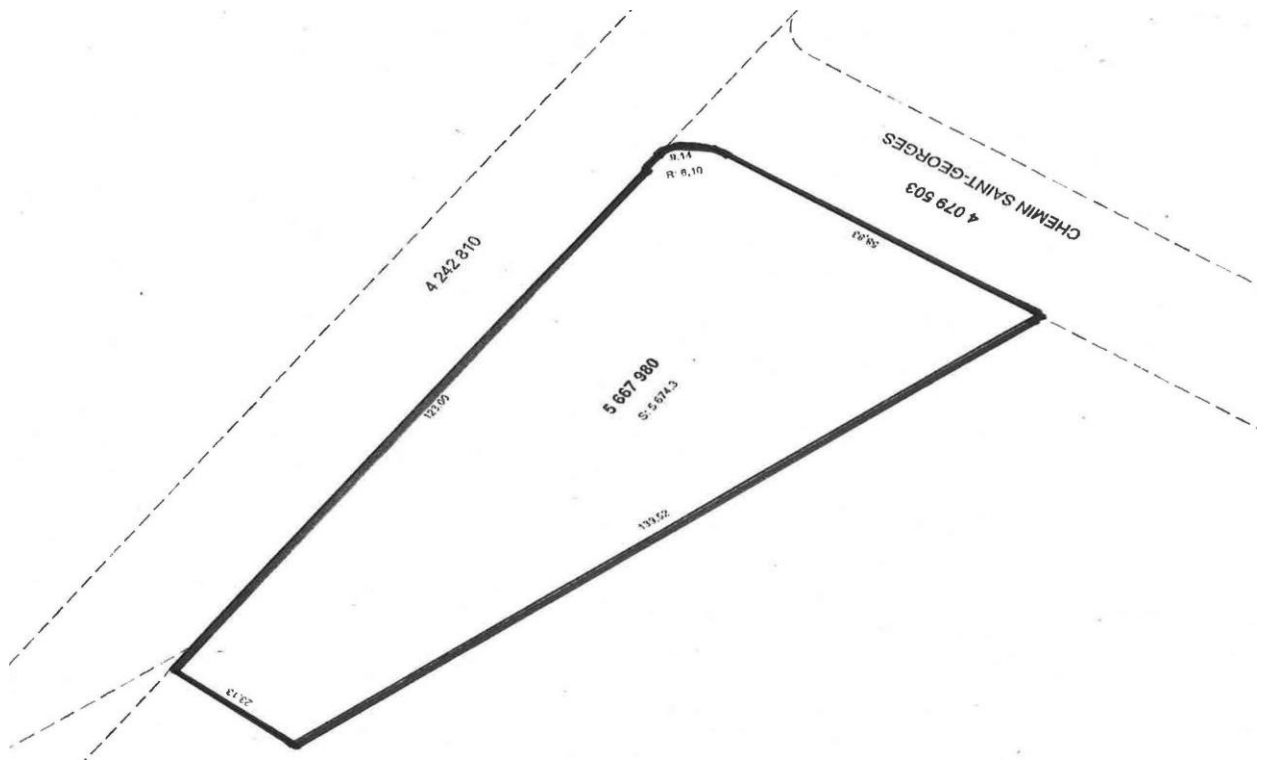
Qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos

Adoptée.

2015-340

ACQUISITION D'UN TERRAIN SECTEUR BOULEVARD INDUSTRIEL ET DU CHEMIN ST-GEORGES-NORD DE MINE JEFFREY

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition du lot 5 667 980 du cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond, lot situé dans le secteur du boulevard Industriel et du chemin St-Georges Nord pour un montant 673,54 \$ soit 0,1187 \$ du mètre carré pour une superficie de 5 674,3 mètres carrés. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la vente.



Adoptée.

2015-341

SOUSSION FOURNITURE DES CARBURANTS À LA POMPE POUR L'ANNÉE 2016

Un appel d'offres ayant été fait pour la fourniture des carburants à la pompe en 2016 pour les véhicules et équipements municipaux, deux soumissions ont été reçues, ouvertes publiquement et trouvées comme suit :

Garage Ubald Fréchette inc. : (Shell)

- ▶ Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : 0.025 \$
- ▶ Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : 0.020 \$
- ▶ Montant forfaitaire applicable pour un rappel : 0.00 \$

Coop Pré-Vert : (Sonic)

- ▶ Montant d'escompte au litre pour l'essence sans plomb : 0.02 \$
- ▶ Montant d'escompte au litre pour l'essence super sans plomb : 0.02 \$

▸ Montant forfaitaire applicable pour un rappel : 50.00 \$

Après avoir pris connaissance du rapport émis suite à l'analyse des soumissions reçues, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'octroyer le contrat de fourniture de carburant au Garage Ubald Fréchette, et ce, aux montants d'escompte soumis et aux conditions énumérées dans l'appel d'offres, le tout pour l'année 2016.

Adoptée.

2015-342

RUE DE L'ARDOISE – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a procédé en 2015 à la construction de la rue de l'Ardoise afin de développer le secteur industriel;

CONSIDÉRANT que des visites supplémentaires par la firme EXP ont été nécessaires en vertu de l'instabilité de l'infrastructure et de ses travaux correctifs;

EN CONSÉQUENCES, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos autorise les dépassements de coûts présentés par la firme EXP, dépenses supplémentaires s'élevant à 11 122,68 \$, et ce dans le cadre du projet de construction de la rue de l'Ardoise.

Adoptée.

2015-343

PAIEMENT RUE LETENDRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos approuve le décompte progressif numéro 4 au montant de 20 961,09 \$ incluant la retenue de 5 % ainsi que les taxes pour les travaux réalisés au 13 novembre 2015 dans le cadre de la réfection de la rue Letendre par la compagnie La Sablière de Warwick Ltée.

Adoptée.

2015-344

PERMANENCE DE DENIS ROY AU POSTE D'OPÉRATEUR D'USINE

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de Monsieur Denis Roy à titre d'opérateur d'usine le 19 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'une période de probation de 1 040 heures de travail est exigée à un nouvel employé conformément à l'article 2.07 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de confirmer la permanence de monsieur Denis Roy au poste de d'opérateur d'usine en date du 19 novembre 2015.

Adoptée.

2015-345

MANDAT AU GROUPE TRIFIDE POUR L'EXTRACTION DE DONNÉES DE CARTOGRAPHIE 3D – RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE LAURIER

CONSIDÉRANT qu'une soumission de gré à gré a été demandée au Groupe Trifide pour l'extraction de données de cartographie 3D sur plus ou moins 310 mètres dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la rue Laurier;

CONSIDÉRANT que la soumission a été reçue, analysée et trouvée comme suit : 2 900 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'accorder le contrat pour l'extraction de données de cartographie 3D par le Groupe Trifide, pour un montant de 2 900 \$ plus les taxes applicables conformément à la soumission du 7 décembre 2015.

Adoptée.

2015-346

MANDAT À LA FIRME LES CONSULTANTS SM INC. POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE – RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE LAURIER

CONSIDÉRANT qu'une soumission de gré à gré a été demandée à la firme Les Consultants SM inc. pour le relevé topographique sur plus ou moins 320 mètres dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la rue Laurier.

CONSIDÉRANT que la soumission a été reçue, analysée et trouvée comme suit : 7 700 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'accorder le contrat pour le relevé topographique par la firme Les Consultants SM inc., pour un montant de 7 700 \$ plus les taxes applicables conformément à la soumission du 26 novembre 2015.

Adoptée.

2015-347

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'achat de 20 tables rondes en contreplaqué de 60 pouces, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

- Alpha Tabco inc. : 6 200 \$ plus les frais de transport, de manutention et les taxes
- Plëbus : 3 500 \$ plus les frais de transport, de manutention et les taxes

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer la soumission à Plëbus, plus bas soumissionnaire conforme au prix soumissionné, soit 3 500 \$ pour l'achat de 20 tables rondes en contreplaqué de 60 pouces plus les frais de transport et de manutention ainsi que les taxes applicables.

Adoptée.

2015-348

SOUTIEN À L'ORGANISME LA SOURCE D'ARTS POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos remettre un montant de 4 500 \$ afin de soutenir l'organisme La Source d'Arts dans la poursuite de ses activités pour l'année 2015.

Adoptée.

2015-349

CLUB DE SKI DE FOND D'ASBESTOS – AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON 2015-2016

Sur recommandation du directeur du Service des Loisirs et après étude de la demande d'aide financière de fonctionnement du Club de ski de fond d'Asbestos pour la saison 2015-2016, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos accorde une subvention de fonctionnement de 4 415 \$ à cet organisme.

Adoptée.

2015-350

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – ACHAT DE BUTS DE HOCKEY POUR LES PATINOIRES EXTÉRIEURES DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT les recommandations faites par un coroner suite au décès d'un enfant par un but de hockey inadéquat;

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'achat de 4 buts de hockey incluant les filets, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

- Le groupe Sport-Inter : 1 810 \$ incluant le transport, plus les taxes applicables
- Agora: 1 907,64 \$ incluant le transport, plus les taxes applicables

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'octroyer la soumission au Groupe Sport-Inter, plus bas soumissionnaire conforme au prix soumissionné, soit 1 810 \$ pour l'achat de 4 buts de hockey avec les filets incluant les frais de transport plus les taxes applicables.

Adoptée.

RAPPORT MENSUEL D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le Conseil prend connaissance du rapport pour le mois de novembre 2015 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	NOMBRE DE PERMIS	VALEUR DÉCLARÉE	CUMULATIF
Janvier 2015	10	127 000 \$	127 000\$
Février 2015	5	125 500 \$	252 500\$
Mars 2015	8	27 000 \$	279 500\$
Avril 2015	48	375 710 \$	655 210\$
Mai 2015	60	767 100 \$	1 422 310\$
Juin 2015	51	416 784 \$	1 839 094\$
Juillet 2015	55	228 000 \$	2 067 094\$
Août 2015	23	593 900 \$	2 660 994\$
Septembre 2015	45	434 960 \$	3 095 954\$
Octobre 2015	31	400 800 \$	3 496 754\$
Novembre 2015	19	169 020 \$	3 665 774 \$

2015-351

MANDAT À LA FIRME CONSULTANTS ENVIROCONSEIL – DIVERS TRAVAUX

Considérant qu'une soumission de gré à gré a été demandée à la firme Consultants Enviroconseil pour des services professionnels. La soumission a été reçue, analysée et trouvée comme suit :

- Activité 1 : Rédiger les termes de référence pour l'appel d'offres de type « construction et exploitation » des installations de compostage : 6 170 \$ plus les taxes applicables.
- Activité 2 : Procéder à l'évaluation environnementale (ÉES) du terrain prévu pour les divers aménagements : 1 650 \$ plus les taxes applicables.
- Activité 3 : Préparer un plan d'aménagement pour la relocalisation de l'écocentre et son intégration aux divers aménagements : 5 100 \$ plus les taxes applicables.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'accorder le contrat pour les trois activités à la firme Consultants Enviroconseil pour un montant de 12 920 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

2015-352

ACHAT DE RADIOS POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE D'ASBESTOS

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que le Service incendie de la Ville d'Asbestos fasse l'acquisition de 19 radios et de 7 batteries au lithium pour compléter le remplacement de son inventaire pour un montant de 19 195 \$ plus les taxes applicables auprès de la firme Communication Plus conformément à la soumission # 5283 du 30 novembre 2015.

Adoptée.

2015-353

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE D'ASBESTOS À L'ÉGARD DE L'AN 3 (2014) DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DES SOURCES

Il est proposé le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que le Conseil municipal adopte le Rapport d'activités du Service incendie d'Asbestos à l'égard de l'an 3 (2014) du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC de Sources.

Que ce rapport soit transmis au ministère de la Sécurité publique et à la MRC des Sources.

Adoptée.

2015-354

EMBAUCHE DE MADAME CLAIRE LABONTÉ À TITRE DE BRIGADIÈRE-REMPLAÇANTE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que madame Claire Labonté soit embauchée à titre de brigadière-remplaçante, et ce à compter du 10 novembre 2015 au taux horaire prévu à la convention collective.

Adoptée.

2015-355

ACHAT D'UN CAMION-ÉCHELLE DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE VICTORIANVILLE

À la suite de l'acceptation de l'offre de 25 000 \$ pour l'achat d'un camion-échelle du Service incendie de la Ville de Victoriaville, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos acquière le camion-échelle du Service incendie de la Ville de Victoriaville pour un montant de 25 000 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu.

Que monsieur Alain Chainé soit autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette transaction pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Un citoyen donne ses commentaires sur la fermeture de la rue Noël et indique que les points donnés par le Conseil municipal pour justifier la fermeture ne sont pas pertinents à son avis.

Un citoyen indique que le trottoir devant le 420 rue Noël devrait être vérifié, il est dangereux à son avis.

Des questions sont aussi posées concernant l'achat des tables et aussi sur le terrain à acheter de Mine Jeffrey.

Un citoyen a des interrogations concernant l'entente avec le Camp musical d'Asbestos.

2015-356

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la nouvelle façon de faire des deux dernières années en nommant un maire suppléant pour une période de deux ans;

CONCIDÉRANT que l'ensemble des membres du Conseil souhaite poursuivre la même façon de faire et nommer un maire suppléant pour les deux prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu de nommer le conseiller Jean Roy à titre de maire suppléant, et ce, pour une période de deux (2) ans soit jusqu'en novembre 2017.

Adoptée.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Serge Boislard souhaite des bonnes fêtes à tous.

Le conseiller Alain Roy mentionne quelques mots concernant une formation qu'il a eue avec Copernic concernant l'effet du phosphore sur les cours d'eau. Il parle également des activités du comité Alliance Magnésium.

Le conseiller Jean Roy remercie les citoyens pour leur participation au brunch-santé des membres du Conseil.

2015-357

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 21 h 05.

Adoptée.

JEAN ROY, MAIRE SUPPLÉANT

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/al